



**Ordonnance
tarifaire
d'utilisation
de la
protection civile**

Version 2022

Le Conseil municipal de Saicourt édicte l'ordonnance tarifaire suivante :

I. Généralités

Art. 1

Tarif

Nuitée adulte	Fr. 7.00
Nuitée enfant	Fr. 5.00
Matelas	Fr. 2.00
Couverture	Fr. 1.00
Coussin	Fr. 1.00

Poste commandement Fr. 1'200.00 / an

Dortoir 27 places Fr. 450.00 / an

²L'électricité et le chauffage sont compris dans les tarifs de location.

Art. 2

Taxe de séjour

La taxe de séjour est facturée pour les nuitées passées dans l'abri de protection civile.

Art. 3

Tarif horaire

¹Les nettoyages complémentaires sont facturés au tarif horaire de 60.00 francs.

Art. 4

Entrée en vigueur

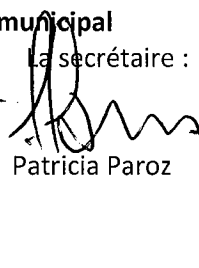
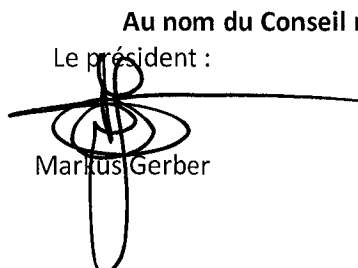
La présente ordonnance tarifaire d'utilisation de la protection civile entre en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

La présente ordonnance a été approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 août 2022.

Au nom du Conseil municipal

Le président :

La secrétaire :



Markus Gerber

Patricia Paroz